

L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT

VIOLENTES RÉFORMES

18 JANVIER 2019

Edhem ELDEM

Chaire internationale d'histoire turque et ottomane



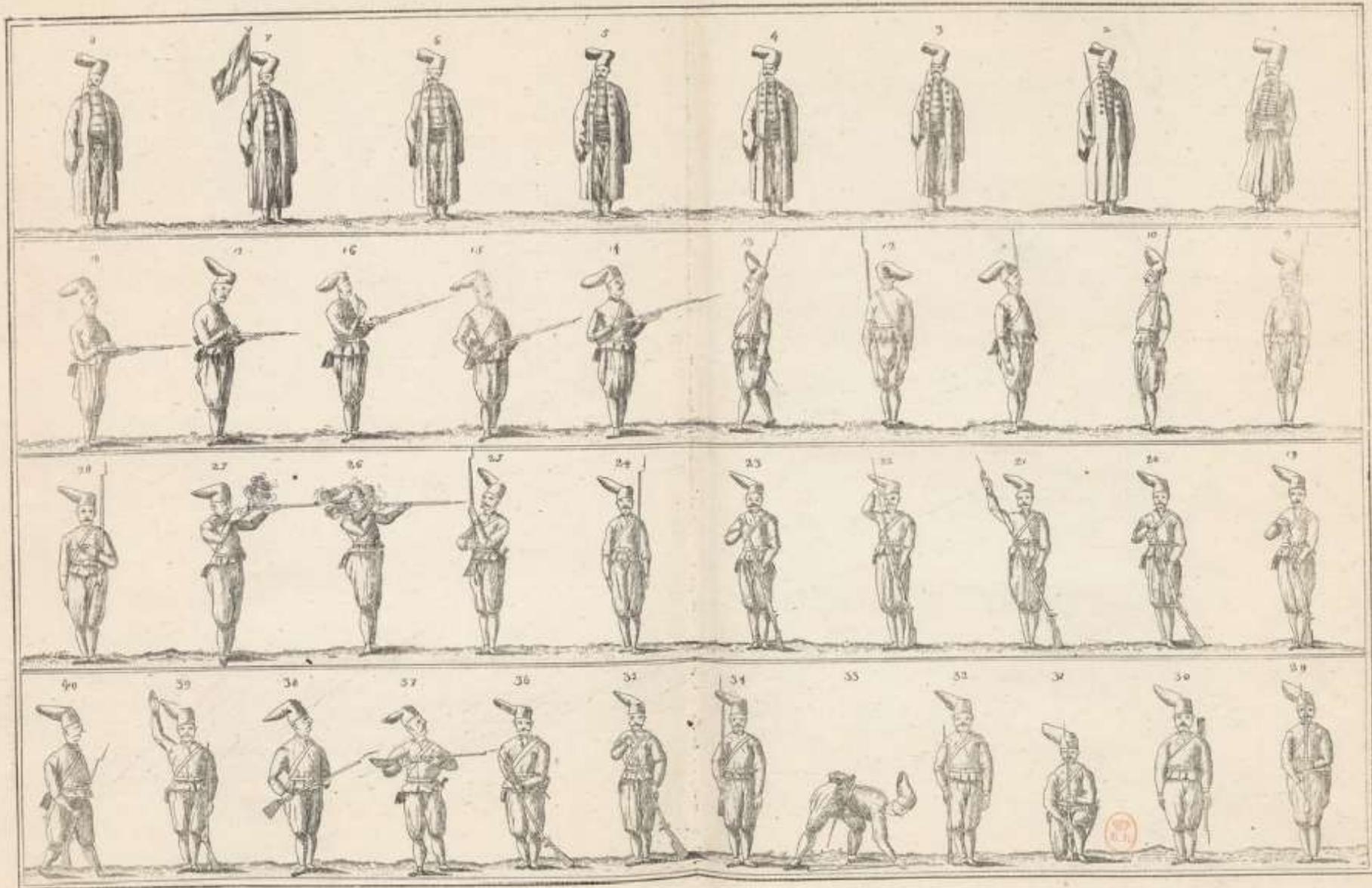




Nouvel ordre

نظام جديد

Nizam-ı Cedid





سلاطان سلیمان ثالث حضرت علی، ایلیک نظام جدید رسم کجیدی



Pacte d'alliance

سند اتفاق

Sened-i İttifak

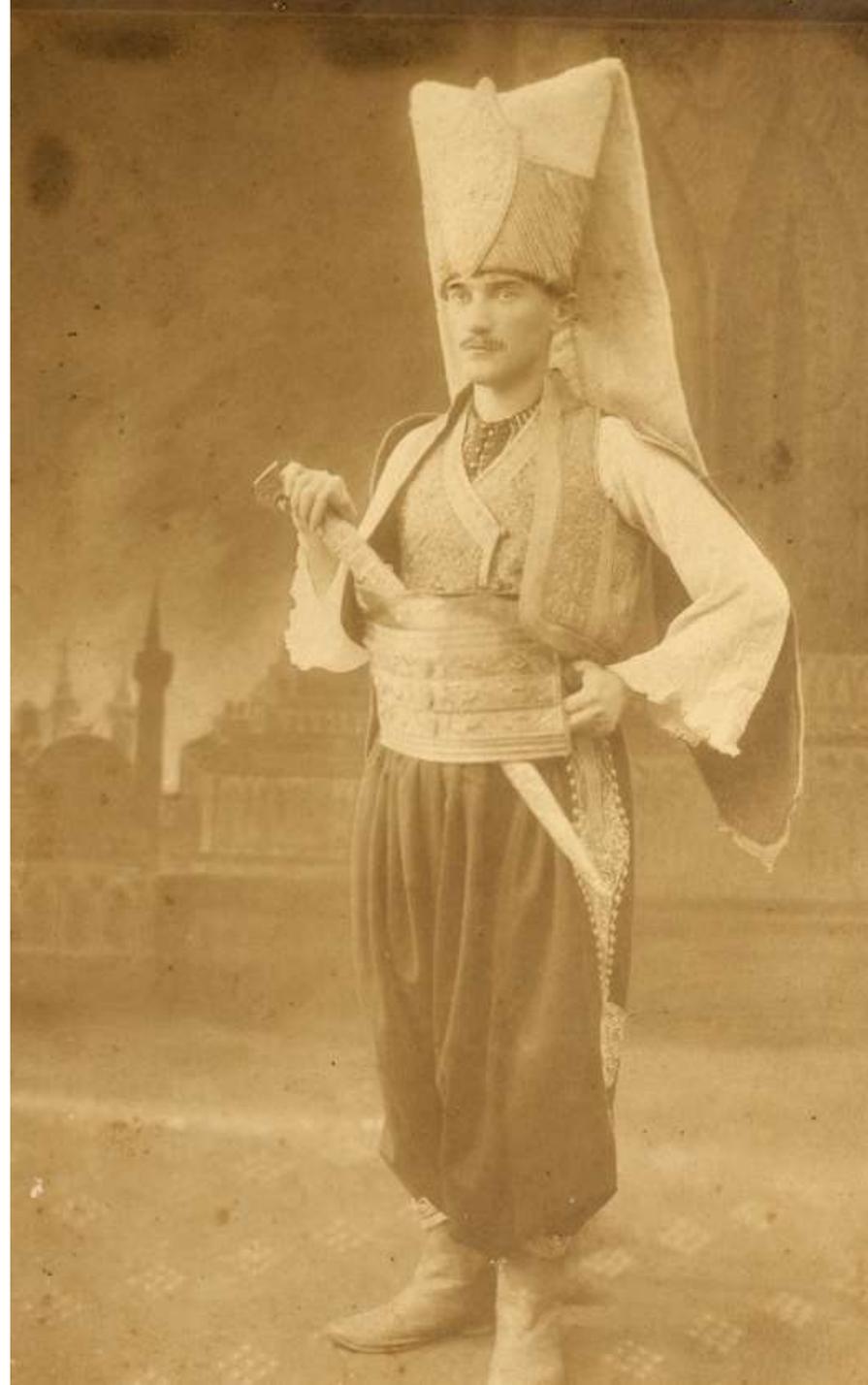




داودمان
داودمان









Deposition d'Osman

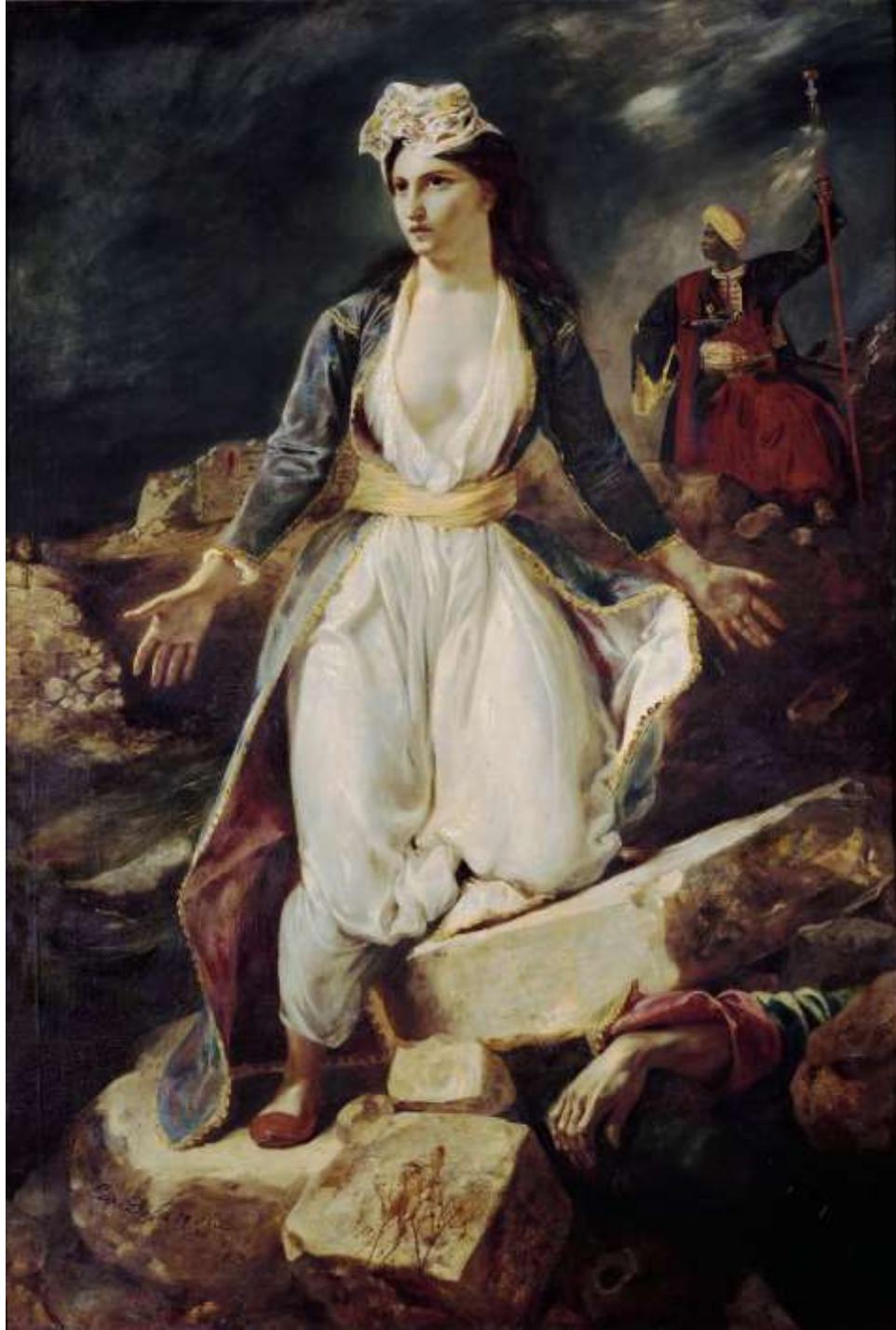
noncer ses oracles. « Mon âme, » dit-il enfin, sans cesser de faire chauffer son café et d'arranger ses charbons, « le sultan Mahmoud, notre seigneur, ne veut plus de janissaires. — Qu'allons-nous devenir lorsque les pachas et les grands pourront *manger* le pays à leur aise? Il faudra fuir, et nous faire Curdes. — Nos rayas

Victor Fontanier, Voyages en Orient, 1829

Dans toute cette affaire on évite avec un soin extrême ce qui rappelle le *Nizam Djédid* de Sultan Sélim. Les nouveaux règlements sont présentés au public comme un extrait de ceux de Soliman le Grand ; comme un retour à l'ancien ordre de choses créé par ce monarque. C'est pour cela que, dans le conseil, on a écarté, me dit-on, l'idée d'employer, à l'exemple du pacha d'Égypte, des instructeurs français. Il est question de ne confier l'instruction des troupes qu'à des Arabes déjà formés à la tactique européenne. Enfin par toutes les précautions qui se prennent et tous les ménagements dont on use, il est aisé de juger combien est dangereux le terrain sur lequel on veut relever ici l'édifice de la puissance militaire de l'empire.

Il est impossible, en effet, que les *oulémas* et les janissaires s'unissent pour n'être que les dociles instruments des volontés d'un seul homme. Il est impossible que ceux qui dirigent aujourd'hui des changements aussi notables veuillent ajouter à sa force, déjà si puissante, qui les opprime. Il faut pour une organisation militaire les bases d'une organisation civile. Tout ce qui manque par les talents et le rang à Constantinople est pénétré de cette vérité.

Rapport de l'ambassade, 6 juin 1826





QUARTIERS (Mahalles)

1. Pénit. Hainous-Serai	11. Soudan
2. Kollu-Baba	12. Soudan
3. Pénit. Hainous-Serai	13. Soudan

CONSTANTINOPLE
 ET DE SES FAUBOURGS
 de CONSTANTINOPLE

KAUFFER, LE CHEVALIER, BARBIE de BOGAGE

14. Soudan	24. Soudan	34. Soudan
15. Soudan	25. Soudan	35. Soudan
16. Soudan	26. Soudan	36. Soudan

4. Pénit. Egri-Kapou	14. Pénit. Egri-Kapou
5. Pénit. Egri-Kapou	15. Pénit. Egri-Kapou
6. Pénit. Egri-Kapou	16. Pénit. Egri-Kapou

JOSEPH de HAMMER
 avec l'indication des Quartiers de la Ville Mahalles
 LES CHANGEMENTS QUI S'Y SONT OPÉRÉS
 depuis les années 1776 et 1780
 jusqu'en 1855

17. Pénit. Egri-Kapou	27. Pénit. Egri-Kapou	37. Pénit. Egri-Kapou
18. Pénit. Egri-Kapou	28. Pénit. Egri-Kapou	38. Pénit. Egri-Kapou
19. Pénit. Egri-Kapou	29. Pénit. Egri-Kapou	39. Pénit. Egri-Kapou

La Porte avait anciennement organisé la milice des Janissaires qui, dans ces temps anciens, n'allaient au combat qu'en présentant la poitrine à l'ennemi ; et c'est à l'inébranlable intrépidité, autant qu'à l'obéissance qu'ils montraient, qu'ont été dues tant de victoires ; mais avec le temps, le désordre et toutes sortes d'abus se sont glissés parmi eux, leur ancienne discipline a fait place à l'insubordination et depuis cent ans, dans les guerres où ils ont marché, ils ont cherché à couvrir de mille prétextes vains et mensongers leur indiscipline et la honte de leur dispersion et de leur fuite devant l'ennemi.

La nuit du jeudi suivant [15 juin 1826] les janissaires se sont soulevés, se sont portés d'abord à l'hôtel du Janissaire Aga, puis à la Porte et ensuite à d'autres lieux qu'ils ont pillé. Ils ont ensuite mis en pièces à coups de couteau le Coran, qui était tombé dans leurs mains, se sont mis en état de révolte, ont déclaré que sous ce rapport ils ne connaissaient ni l'autorité de la loi, ni celle des *fetvas*, de la Sublime Porte et des Oulémas ; ils ont tourné contre le gouvernement mahométan les armes qui leur avaient été données pour faire l'exercice voulu par la loi, et ils ont été marcher contre le Souverain.

Une pareille conduite étant hors de la religion, à l'instant même tous les *cheik-ul-islam* anciens et actuellement en charge, vézirs, oulemas, ministres et autres officiers de la Sublime Porte enfin la généralité des musulmans, se sont transportés au palais de Sa Hautesse, ont pris le *sandjak-chérif* (étendard sacré du prophète), l'ont porté à la mosquée de Sultan Ahmed ; on a fait publier par des crieurs publics, que tout musulman eût à venir se ranger sous l'étendard sacré pour y trouver la protection du livre de Dieu et de Sa loi. [...] Ordre a été donné de marcher contre eux et le feu a été mis à leurs casernes. Enfin Dieu lui-même les a fait tomber sous le glaive de la Justice, et ils ont trouvé la récompense due à leur conduite.

En conséquence l'avis unanime de [...] tous ceux, qui, animés du zèle de la religion et du gouvernement, se sont réunis aujourd'hui dans la mosquée du Sultan Ahmed, sous l'étendard sacré, a été que le bien public exigeait, que le nom de la milice des Janissaires fût changé, que tous ses anciens règlements fussent modifiés et renouvelés, que désormais le nom de Janissaire fût entièrement aboli, que de nouvelles troupes fussent levées et organisées, sous le nom de *Troupes réglées musulmanes aidées de Dieu (Muallem açakiri mençoureï Muhammedié)* en nombre suffisant pour servir utilement la cause de la religion et de l'empire et tenir tête à l'ennemi dans les combats.

Proclamation au peuple, 16 juin 1826

De l'avis unanime de tous les *Ulema*, et en général de tous les musulmans, il a été décidé, conformément au Coran et à la Loi divine, que le nom de *Janissaire* sera désormais entièrement supprimé ; qu'à leur place on lèvera des troupes réglées qui porteront le nom de *Assakiri Mensourei Muhammedié* (Troupes musulmanes aidées de Dieu) et comme cette délibération, qui a été prise dans les vues de restauration de la religion et du gouvernement, et pour le bien du peuple de Mahomet, a déjà reçu un commencement d'exécution, tous les musulmans, honnêtes gens, doivent désormais rouvrir leurs boutiques, s'occuper de leur commerce, et prier pour notre Maître, le Très-grand, très-puissant Empereur, refuge du Monde.

Proclamation au peuple, 17 juin 1826